



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

OBJET : AMELY - ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
Convention de partenariat

N°2025_012

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 février 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 février 2025**

Date de mise en ligne : **18 février 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **4 février 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Sylvie GUINET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Valérie GRILLON (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Jessica DIONISIO) - Éric JACQUET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Alain GARDETTE (à Laurence BEUGRAS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET) - Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Dans le cadre de sa politique sociale, notamment à destination des publics les plus précaires, la ville de Brignais a mis en place un partenariat avec l'association AMELY afin de proposer des permanences d'accès au droit et d'accompagnement administratif et numérique à destination de ses habitants.

La permanence relative à l'accès au droit a pour objectif de favoriser l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi à tout citoyen partant du principe d'égalité devant la loi et de la garantie de ses droits.

Cet accès au droit implique que chaque citoyen puisse disposer d'une connaissance suffisante de ses droits et obligations. Cette volonté de faciliter l'accès au droit s'inscrit également dans la notion de justice de proximité.

Les permanences d'accès au droit assurées par AMELY sont labellisées par le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD) du Rhône comme répondant aux garanties de service de l'accès au droit.

Les permanences d'accès au droit se déroulent en mairie, en salle des permanences, chaque mercredi matin de 9 h à 11 h 30. Elles sont assurées sur rendez-vous individuel, par un(e) juriste dont la mission sera :

- de délivrer des informations sur les droits dans tous les domaines de la vie quotidienne
- d'aider à remplir les demandes d'ordre juridique
- d'aider à la rédaction de courriers juridiques
- d'identifier la problématique exposée et d'orienter les personnes vers les structures adaptées à leur situation (travailleur social, service d'aide aux victimes, médiation, conciliation, délégué défenseur des droits.....)

L'accompagnement administratif et numérique se définit comme une aide aux démarches administratives et numériques, ayant pour objectifs de :

- permettre un accompagnement adapté aux procédures administratives dématérialisées, impliquant le « faire avec » pour aller vers une autonomie de la personne accompagnée
- garantir la sécurisation des démarches numériques par l'intervention d'un accompagnant qualifié salarié
- lutter contre le « non recours aux droits »

Ces deux actions sont portées par le groupement du Sud-ouest lyonnais (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaison) initié dans le cadre de la politique de la ville. Elles bénéficient donc de subventions de l'Etat sur les crédits dédiés aux quartiers prioritaires. AMELY s'engage à déposer les demandes de subvention auprès des co-financeurs.

Ainsi, le financement pour la commune, pour l'année 2025, s'élève à :

- Coût pour l'accès au droit à Brignais : 5 200 € - 2 000 € soit 3 200 € (co-financement déduit)
- Coût pour l'accompagnement administratif et numérique à Brignais : 3 200 € - 1 000 € soit 2 200 € (co-financement déduit)

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 6 février 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat et d'occupation des locaux avec l'association AMELY, telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que le financement pour la commune de Brignais s'élève à 5 400 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6042 et chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Sylvie GUINET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉCARD